



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Séance du 26 mars 2024**

**Date de convocation : le 19 mars 2024**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 26
- Ayant pris part au vote : 26
- Ayant donné procuration : 2

**G.B.M** : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;  
**C.C.L.L** : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M** : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M** : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;  
**C.C.L.L** : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain  
**C.C.V.M** :

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance** : MESNIER Christian

### **Procuration de vote :**

**Mandant** : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain  
**Mandataire** : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

**Objet** : 7A.État des actes de gestion courante pris par Monsieur le Président dans le cadre de ses délégations  
2024/03\_20-20

## **ÉTAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

**Rapporteur** : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a accordé à M. le Président, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 29 février 2024.

### **1. Comptabilité**

- a. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à l'ASCOMADE, Association de collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement : 1 617,50 € TTC (acompte de 50%)
- b. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à PFCEEDD, Plateforme Franc-Comtoise d'éducation à l'environnement et au développement durable : 90 € TTC
- c. Arrêté n°2024-01 sur la nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès aux déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »
  - Il est mis fin aux fonctions de Madame Sybille POETE, régisseur titulaire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 1er février 2024.
  - Madame Charlène BREGAND est nommée régisseur « titulaire » de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 1er février 2024, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n°2017-06
- d. Arrêté n°2024-02 portant sur une modification de la régie de recettes, permettant l'encaissement des sommes liées à la vente de composteurs individuels, lombricomposteurs, bioeaux et prestations à l'accompagnement au compostage collectif
  - Les termes de l'article 3 de l'arrêté 2017-11 sont supprimés.
- e. Arrêté N°2024-03 portant sur la nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès aux déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »
  - Il est mis fin aux fonctions de Madame Charlène BREGAND, régisseur titulaire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 5 février 2024.

- Madame fanny MINICK, mandataire suppléante, assurera la gestion de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 1er février 2024, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n°2017-06, dans l'attente d'un remplacement de Madame BREGAND.
  - Dans ce contexte, Madame Fanny MINICK percevra la totalité de l'indemnité de responsabilité d'un montant de 110 € annuel pour la partie régie de recettes, pendant toute la durée de sa suppléance permanente.
- f. Arrêté N°2024-04 portant sur la nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès aux déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »
- Madame Marion BLANCHARD est nommée mandataire de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages », instituée par l'arrêté 2017-06, à compter du 11 mars 2024 et cela, sous la responsabilité de Madame Fanny MINICK, régisseur suppléante de la régie.
  - Madame Marion BLANCHARD ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité

**2. Marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (5 382 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 puis 5 538 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (215 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 puis 221 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) :**

### MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Prestation d'accompagnement de la filière de co-compostage des déchets verts reçus en déchetterie M°23-56	20/12/2023	CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS – TERRITOIRE DE BELFORT	25000	20 000 €
Prestation d'appui aux communes pour l'entretien d'un site de compostage de village M°23-200	30/11/2023	Commune d'ORNANS	25290	500 €
Traitement des déchets dangereux issus de l'installation de tri massification (ITM) et du centre de tri (CDT) du SYBERT Lot n°1 : traitement des déchets dangereux : divers liquides corrosifs ou non, absorbants souillés, filtres à huile et à gasoil, batteries au plomb M°23-52	17/01/2024	TRIADIS SERVICES	39190	9 000 €

Traitement des déchets dangereux issus de l'installation de tri massification (ITM) et du centre de tri (CDT) du SYBERT Lot n°2 : traitement des bouteilles de gaz M°23-53	16/01/2024	DENAT ENVIRONNEMENT	57385	30 000 €
Traitement des déchets dangereux issus de l'installation de tri massification (ITM) et du centre de tri (CDT) du SYBERT Lot n°3 : traitement des extincteurs M°23-54	16/01/2024	DENAT ENVIRONNEMENT	57385	5 000 €
traitement des déchets dangereux issus de l'installation de tri massification (ITM) et du centre de tri (CDT) du SYBERT Lot n°4 : traitement des protoxydes d'azote M°23-55	16/01/2024	DENAT ENVIRONNEMENT	57385	45 000 €
Accueil des usagers souhaitant évacuer des déchets à base d'amiante lié sur les déchetteries et les écocentres du SYBERT M°23-60	25/01/2024	PBTP	25870	60 000 €

### **MARCHÉS DE FOURNITURES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Fourniture de tamis pour le compost M°23-47	28/02/2024	GARDIGAME	01290	3 000 €

### **MARCHÉS DE TRAVAUX**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Prestations de travaux pour la mise aux normes des déchetteries de DEVECEY et SAONE M°23-49	20/12/2023	COLAS	25410	87 771,40 €
Travaux d'installation d'équipements de protection contre la foudre sur l'usine d'incinération du SYBERT M°23-50	10/01/2024	ALTITECH	01390	38 790 €

**3. Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées :**

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT	Montant de l'avenant HT	Date de signature de l'avenant
Avenant n°3 au marché n° 18-38 Prestation contrôle technique relative aux travaux de l'Unité de Valorisation Energétique du SYBERT Objet : Changement de SIRET	ALPES CONTROLES	47 490 €	/	30/11/2023
Avenant n°1 au marché n° 20-16 Missions de contrôle technique pour la rénovation des poteaux de fosse et le renforcement des structures du bâtiment de l'Unité de Valorisation Energétique Lot n°2 : mission de contrôle technique pour le renforcement structurel du bâtiment Objet : Changement de SIRET	ALPES CONTROLES	2 088 €	/	30/11/2023
Avenant n°7 au marché n° 17-36 Assistance dans le renouvellement du contrat, dans l'exploitation et dans la supervision des travaux de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT Objet : Augmentation du montant + prolongation durée	INDDIGO	212 340 €	25 972 €	10/01/2024



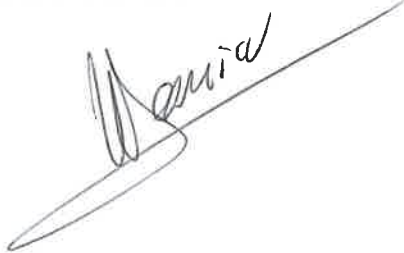
<p>Avenant n°2 au marché n° 22-43 « Nettoyage mécanique des déchetteries du SYBERT » Objet : Avenant de transfert</p>	<p>SOGEA ENVIRONNEMENT T BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	<p>48 000 €</p>	<p>/</p>	<p>14/02/2024</p>
<p>Avenant n°1 au marché n° 23-07 «Prestations de nettoyage mécanique de voirie publique ou privée avec une balayeuse industrielle suite à chantier de transport aux champs des déchets verts broyés du SYBERT» Objet : Avenant de transfert</p>	<p>SOGEA ENVIRONNEMENT T BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	<p>30 000 €</p>	<p>/</p>	<p>14/02/2024</p>
<p>Avenant n°1 au marché n° 22-17 «Fourniture d'articles textiles, vêtements de travail, articles chaussants, équipements de protection individuelle ; Lot n°4 Objet : Ajout prix nouveaux</p>	<p>PIC</p>	<p>24 000 €</p>	<p>/</p>	<p>28/02/2024</p>
<p>Avenant n°1 au marché n° 22-14 «Fourniture d'articles textiles, vêtements de travail, articles chaussants, équipements de protection individuelle ; Lot n°1 Objet : Ajout prix nouveaux</p>	<p>PIC</p>	<p>100 000 €</p>	<p>/</p>	<p>28/02/2024</p>
<p>Avenant n°1 au marché n°23-43 « Analyses de compost en laboratoire» Objet : Changement SIRET</p>	<p>AUREA AGROSCIENCES</p>	<p>84 000 €</p>	<p>/</p>	<p>28/02/2024</p>

**Le Comité Syndical prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
MESNIER Christian



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID : 025-252508247-20240326-2024\_03\_20\_20-DE

